



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 13 novembre 2025

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe n° 2 au préavis no 37/25 relative au budget de l'année 2026

0. ADMINISTRATION GENERALE

01. Législatif et Exécutif

Des montants ont été prévus dans le cadre de la fin de la législature 2021-2026 (cadeaux repas) et pour le début de législature 2026-2031 (formation, heures).

02. Services généraux

Ces services représentent toute l'administration communale ainsi que toutes les immobilisations corporelles du patrimoine administratif. À part les charges courantes, aucune dépense importante n'est attendue. Voici pour mémoire quelques charges importantes pour ces postes :

CHF 38'290.00	02100 Administration des finances et des contributions , englobe les salaires et les charges sociales de la bourse. Les honoraires pour le contentieux, le contrôle fiduciaire et de frais de perception des impôts y figurent également. Dans les revenus, une répartition du salaire de la bourse dans les différents dicastères (eau potable-épuration-déchetterie) est budgétée pour CHF 5'700.00. Le travail effectué pour le SIAERV est également refacturé (heures + charges sociales).
CHF 186'336.40	02200 Administration générale , englobe les salaires et les charges sociales de tous les collaborateurs (sauf la déchetterie) ainsi que les frais d'utilisation de l'informatique, des communications, du matériel de bureau, des frais de port, de réception, de publication et des prestations de l'archiviste. Dans les revenus, une répartition des salaires et charges sociales dans les différentes fonctions pour CHF 158'200.00.
CHF 2'400.00	02230 Services généraux, autres : Le guichet numérique vaudois (basé sur iGovPortal.ch) est un projet qui permettra aux citoyen·nes de s'identifier et d'accéder à des prestations communales 24/7, via une interface claire et sécurisée.
CHF 21'793.00	02900 Bâtiment adm. - Grande salle : à part les charges courantes (conciergerie, électricité, eau, épuration, chauffage, assurances, petites réparations, etc.), aucune dépense importante n'est envisagée.

CHF 9'121.50	02901 Bâtiment adm. - Collège : à part les charges courantes (conciergerie, électricité, eau, épuration, chauffage, assurances, petites réparations, etc.), aucune dépense importante n'est envisagée. A l'avenir les charges seront réparties aux différents utilisateurs du bâtiment (écoles, bureau communal, la jeunesse, WC publics). Elles seront réparties dans des comptes distincts.
CHF 49'460.00	02902 Bâtiment adm. – La Vieille Auberge : Aucune dépense importante n'est envisagée.

1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

11. Sécurité publique - 15. Service du feu - 16. Défense :

CHF 86'797.00	11100 Police et sécurité publique : la facture policière est prévue à CHF 86'527.00 contre CHF 86'177.00 au budget 2025.
CHF 30'600.00	15000 Service du feu : Notre participation au Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe (SDISPO) passe de CHF 43.18 par habitant (2025) à CHF 43.80 en moyenne par habitant en 2026. Pour Valeyres, cela représente un coût de CHF 51.94 (CHF 50.92 en 2025) par habitant. Selon les statuts et pour mémoire, le solde des charges est réparti selon le principe suivant : pour le 50% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le second 50%, au prorata de valeur du point d'impôt de chaque commune membre de l'association. Cette augmentation s'explique par l'engagement de personnel afin d'effectuer les tâches administratives et l'achat d'un véhicule transport d'hommes.
CHF 161'516.00	16100 Stand de tir : Ce montant fait suite au report des travaux d'assainissement de la butte de tir en 2026. Les travaux ont été reportés en raison d'une motion actuellement en discussion au Grand Conseil et dont l'acceptation au début de l'année 2026 impliquerait une augmentation de la subvention cantonale, qui passerait de CHF 6'000 à 30% du coût total des travaux. La législation en vigueur au début des travaux fera foi.

2. FORMATION

21. Scolarité obligatoire :

CHF 108'862.24	21800 Accueil de jour – financement parascolaire : Cette somme correspond à la garantie de déficit de la Commune communiquée par l'AJOVAL. Depuis le 1 ^{er} août 2024, les coûts de toutes les UAPE de la zone ASIOR sont mutualisés. L'écart entre le budget et les comptes sont toujours importants. Nous avons demandé à l'AJOVAL d'essayer d'affiner leur projection (budget 2025 CHF 122'363.40).
CHF 356'195.07	21990 Enseignement – Primaire et Secondaire : Les charges scolaires 2026 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles primaires et secondaires. Ces charges devraient s'élever à CHF 180'310.69 pour le primaire (CHF 206'380.26 en 2025) et CHF 115'138.38 pour le niveau secondaire (CHF 117'053.56.- en 2025).

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS, Eglise

32. Culture, autres - 34. Sports et loisirs - 35. Églises et affaires religieuses :

CHF 10'146.00	32200, 32900, 32901, 32910 : Ces comptes englobent le soutien à la société de musique, les dons, les collations, les frais d'entretien et d'exploitation liés à la chapelle, l'organisation du 1er août, de la fenêtre de l'Avent.
CHF 5'870.00	34100 Sports divers : Ces comptes englobent les cotisations, les dons, les soutiens aux sociétés de gym, tir et de l'Abbaye, l'entretien du terrain de sport et à toutes autres activités inhérentes au sport.
CHF 23'200.00	34200 Parcs et promenades : englobe les salaires et les charges sociales du personnel d'entretien ainsi que l'équipement d'outils/machines de travail, l'entretien des espaces verts
CHF 11'110.00	35000 Affaire religieuse – Eglise Saint Jacques : à part les charges courantes (conciergerie, électricité, eau, épuration, chauffage, assurances, maintenance de l'orgue et des cloches, petites réparations, etc.). Il est prévu que la façade côté entrée soit rafraîchie.
CHF 9'951.00	35001 Culte : participations aux paroisses protestantes, catholiques et allemandes. Les coûts d'assainissement, isolation et mise aux normes de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure de l'église catholique d'Orbe seront répartis en fonction du nombre de catholique par commune. Pour Valeyres, cela représente, étude comprise, CHF 26'500.- répartis de 2025 à 2028 (2025 CHF 1'700.- ; 2026 CHF 7'091 ; 2027 CHF 17'017.- et 2028 CHF 620.-).

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

54. Famille et jeunesse - 57. Aide sociale et domaine de l'asile :

CHF 100'247.00	54500 Prestations aux familles , englobe les services pour la garde des enfants non scolarisés (préscolaire), la participation à la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants), la réception pour les nouveaux habitants.
CHF 5'600.00	57900 Adm. Des serv. sociaux, gestion adm. ARAS , participation à l'ARAS JUNOVA (Action régionale d'action sociale). Par ailleurs, la Municipalité envisage de faire adhérer la Commune à Zone Bleue (but optionnel de l'ARAS), qui est un centre d'accueil et de réduction des risques pour les personnes en situation d'addiction à la drogue. Si le centre est basé à Yverdon-les-Bains, avec une antenne à Sainte-Croix, la problématique de la drogue concerne toute la région, y compris les communes comme la nôtre.

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

61. Circulation routière - 64. Télécommunications

CHF 111'780.00	61500 Route et voirie : en plus des charges courantes (salaires et charges sociales du personnel d'entretien, amortissement, équipement d'outils/machines de travail, taxes eaux de ruissellement 3,16ha, taxes véhicules, petites réparations, signalisation routière, le curage et l'entretien des canalisations hors zone à bâtir, etc.), ce poste englobe également les honoraires afin de répertorier les chemins AF et les canalisations à entretenir - refaire pour toucher les subventions cantonales et fédérales.
CHF 11'750.00	61501 Eclairage public : Ce poste englobe l'électricité, la pose d'un luminaire au Chemin de la Marmalaz et l'abonnement de télégestion.

CHF 4'080.00	61502 Bâtiment voirie – Hangar : Il s'agit des charges liées à l'exploitation du hangar communal.
CHF 6'000.00	64000 Antenne Swisscom : il s'agit du montant de location encaissé pour l'antenne située dans le clocher de l'église.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour tous les domaines autofinancés, les comptes doivent être équilibrés. Une ponction sur les impôts et autres revenus n'est pas autorisée. Le découvert doit être porté en réserve négative. Quelle en est la conséquence ? Les utilisateurs devront rembourser ce déficit dans les années à venir. Dès lors, les taxes seront augmentées pour combler le déficit des années écoulées et permettre la couverture des frais. Si ces règles ne devaient pas être respectées, nous nous trouverions sur surveillance du Canton avec une obligation d'équilibrer nos comptes.

71. Approvisionnement en eau

CHF 168'860.00	71000 Service des eaux : Un prélèvement de CHF 58'370.00 au fonds sur les financements spéciaux « eau potable » est nécessaire pour égaliser ce dicastère. Le tarif de la vente d'eau potable reste pour 2026 à CHF 2.05/m3 TTC. Il est prévu de changer une vingtaine de compteurs et de remplacer la canalisation du pont du Clou.
CHF 29'730.00	71010 Fontaines publiques : Ce poste présente les dépenses liées à l'exploitation des fontaines publiques et aux trois droits d'eau.

72. Traitement communal des eaux usées et Traitement communal des eaux claires

Notre part à l'Association Intercommunale du Vallon du Mujon (AIVM) passe de CHF 119'130.00 en 2025 à CHF 149'800.00 en 2026. A cela s'ajoute la TVA qui doit être facturée. En 2027, ce montant devrait s'élever à CHF 206'800.00 + TVA.

Le budget est présenté en tenant compte des revenus proposés dans le nouveau Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration. Ce dernier a été validé le 4 novembre 2025 par le Canton.

2026 sera une année de mise en route. Des ajustements seront assurément nécessaires. En effet, nous avons pu établir l'assiette de la taxe eaux résiduaire. Pour la taxe variable et taxe de ruissellement seule une facturation permettra de définir exactement l'assiette et les revenus de ces taxes. Une attribution de CHF 13'250.00 au fonds sur les financements spéciaux « épuration » est nécessaire pour régulariser ce dicastère.

La Municipalité envisage de fixer les taxes suivantes, afin de couvrir les coûts :

Taxe annuelle de base eaux résiduaires : CHF 380.00 TTC par unité locative

Taxe annuelle variable : CHF 3.50 TTC / par M3 épuré

Taxe annuelle de base eau de ruissellement : CHF 0.40 TTC / par mètre carré de surface imperméabilisée. Ce montant sera réévalué (à la baisse) en fonction des relevés fournis pour les surfaces imperméabilisées non construites.

Le processus de consultation auprès de la surveillance des prix est en cours. Le montant des taxes 2026 sera fixé à réception de la communication de M. Prix. Pour rappel, l'autorité communale peut s'écarter des recommandations de M. Prix mais elle doit mentionner son avis dans sa décision en motivant explicitement ce choix et en publiant les raisons. Elle doit également communiquer sa décision à M. Prix.

73. Gestion des déchets

La nouvelle déchetterie sera en service. Là aussi, 2026 sera une année de mise en route, de réglages et d'ajustements. Nous avons établi un budget avec les connaissances que nous avons à ce jour.

La Municipalité envisage de facturer pour couvrir les coûts :

Taxe annuelle forfaitaire de CHF 60.00 TTC.

Trois taxes pondérales seront en vigueur, en fonction du type de déchet (0,20ct, 0,40ct et 0.60ct TTC).

74. Aménagement – 76. Autre Lutte contre la pollution de l'environnement - 79. Aménagement du territoire

CHF 26'620.00	74100 Cours d'eaux : Une étude hydrogéologique doit être effectuée relative à la gestion des risques du Mujon. Le ru du Pontet doit être curé. Une intervention sur un mur du Mujon doit être effectuée.
CHF 10'020.00 à la charge de la commune	76900 Autre lutte contre la pollution de l'environnement : La Direction générale de l'environnement (DGE) a procédé en 2020 au contrôle de l'ensemble des anciennes décharges inscrites au cadastre – soit environ 1000 sites. Il en est ressorti la nécessité d'actualiser le statut d'environ 600 sites, classés désormais comme site « pollué, investigation nécessaire ». Le site situé sur notre commune est concerné par ces investigations complémentaires, afin d'établir le niveau d'atteinte à l'environnement. 80% des dépenses sont subventionnées par le Canton.
CHF 11'380.00	79000 Police des constructions et amén. du territoire : Différentes analyses du bureau technique sont nécessaires pour la validation des constructions en cours et futures. Ces émoluments sont refacturés aux propriétaires concernés. De plus, un montant a été prévu en cas d'une intervention d'un avocat dans le cadre d'éventuelles procédures de recours contre l'approbation de notre PACom.

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

84. Tourisme – 85. Industrie, artisanat et commerce

CHF 720.00	84000 ADNV : Il s'agit de la contribution pour la promotion touristique de notre région à l'ADNV qui se monte à 1.20 par habitant.
CHF 4'800.00	85000 Promotion économique : Il s'agit de la contribution (subvention) à l'ADNV qui se monte pour la première tranche à 3.00 par habitant + une tranche selon les rentrées fiscales (estimation 3'000.-).

9. FINANCES ET IMPÔTS

91. Impôts communaux ordinaires

Les impôts sur le revenu des personnes physiques ont été adaptés en fonction des prévisions et de la réalité 2025. Cela représente une baisse de CHF 250'000.00 par rapport au budget 2025.

93. Péréquation financière intercommunale

93000 Péréquation générale :

3622.01 NPIV - compensation charges des villes : 2026 CHF 327'713.00 / 2025 CHF 335'549.00

4621.01 NPIV - besoins structurels : 2026 CHF 97'318.00 / 2025 CHF 84'624.00

4622.00 NPIV – solidarité principale : 2026 CHF 584'843.00 / 2025 CHF 381'828.00

Cette différence s'explique par la baisse importante de rentrées fiscales. La Municipalité a procédé à une correction de la projection informative du Canton pour 2026.

4622.01 NPIV – prélèvement conjoncturels : 2026 CHF 59'336.00 / 2025 CHF 51'424.00

Ces prélèvements conjoncturels sont des transferts financiers calculés sur la base des revenus d'impôts dit « irréguliers ». Il s'agit de recettes fiscales dont l'architecture ne garantit pas un revenu chaque année.

Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation (91000.4023.00) de l'impôt sur les successions et les donations et de l'impôt sur les gains immobiliers (95000.4601.02), ainsi que 30% de l'impôt des frontaliers (95000.4601.01). Après déduction du coût de gestion du système de péréquation, les montants restants sont ensuite répartis en francs par habitant entre les communes. En complément voir également le commentaire du 95.

93001 Part. à la cohésion sociale

3621.00 Part. à la cohésion sociale – PCS : 2026 CHF 573'645.00 / 2025 CHF 565'795.00
CHF 984.00 par habitant contre CHF 970.00 en 2025.

95. Part aux recettes sans affectation, autres

Ce poste englobe les revenus des gains immobiliers, des frontaliers et des patentes pour un total de CHF 79'900.00.

Aujourd'hui la répartition de l'impôt sur les gains immobiliers est : 42% pour les communes 58%, pour le Canton. La nouvelle répartition proposée dans le budget 2026 est : 23% pour les communes et 77% pour le Canton. L'effort financier demandé aux communes « contribution de solidarité envers l'Etat » dans le budget du Canton va provoquer une perte de rentrées sur les gains immobilier d'environ CHF 6'800.00 pour notre commune. Et le deuxième effet pour Valeyres, c'est une perte encore plus importante dans la péréquation des ressources (CHF - 22'200.00 environ sur le retour conjoncturel). Le manque à gagner total est estimé à CHF 29'000.00.

96. Administration de la fortune et de la dette

CHF 15'300.00	96100 Intérêts : englobe les intérêts de toutes les dettes actuelles existantes. Les intérêts pour les dicastères affectés par les taxes (eaux usées, eaux claires, eau potable) sont répartis en imputation interne pour un total de CHF 12'050.00.
CHF 600.00	96900 Autres éléments financiers : englobe uniquement les frais de PostFinance et bancaires.
CHF 48'561.00	96901 Terrains et domaines : Les terrains et domaines font partie du domaine financier selon décision de la Municipalité.

Ce budget 2026 présente un excédent de charges (déficit) de **CHF 258'442.46.**

Excédent de charges	258'442.46
Butte de tir	-161'500.00
Contribution de solidarité envers l'Etat	-6'800.00
Péréquation des ressources	-22'200.00
Epuration taxes de base et variable commune	-9'200.00
EC taxe de ruissellement	-13'700.00
Consommation eau potable	-21'400.00
Excédent de charges sans la butte	96'942.46
Excédent de charges sans la butte, taxes, solidarité envers l'Etat	23'642.46
Taxes à la charge de la commune	44'300.00
Contribution de solidarité au Canton	29'000.00

AB/ le 11 novembre 2025